



Portabilité des données

Rendre les données réutilisables par les personnes



Transmission directe des données
quand c'est techniquement possible
et sous le contrôle de la personne

Organisme A



Le format doit être :

- ✓ couramment utilisé
- ✓ structuré
- ✓ lisible par machine

Organisme B



Envoi des données à la personne concernée qui transmet à son tour

